

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 septembre 2010

IMMIGRATION, INTÉGRATION ET NATIONALITÉ - (n° 2814)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 586

présenté par  
M. Mariani, rapporteur  
au nom de la commission des lois

-----  
à l'amendement n° 43 de M. Mallié  
-----

**APRÈS L'ARTICLE 5**

Rédiger ainsi l'alinéa 16 :

« III. – Le premier alinéa de l'article 409 du code civil est complété par les mots : « et les parrain et marraine visés à l'article L. 2122-33-2 du code général des collectivités territoriales ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement rédactionnel.